



Pôle Education, Sports et Jeunesse  
Innovation et Pilotage

-----  
Direction Informations Géographiques

-----  
381 – FC  
RA – 2024/1798

## **ARRÊTÉ**

ordonnant des enquêtes publiques relatives à :

- **Modification de l'alignement et classement rue de la Tuilerie entre les rues de Soultz et de Kingersheim**
- **Modification de l'alignement et classement rue de Saint-Nazaire entre les rues de Kingersheim et de l'Armistice**
- **Modification de l'alignement, classement et déclassement rue du 15 août**
- **Modification de l'alignement, classement et déclassement 2 rue Charles Nungesser**
- **Modification de l'alignement angle rue des Mineurs et rue de l'Ecluse**
- **Modification de l'alignement et classement 1A rue Paul Dinet**
- **Modification de l'alignement et déclassement 29 rue de Bollwiller**
- **Modification de l'alignement et classement 33-35 rue de Soultz**
- **Modification de l'alignement et classement rue de la Loge**
- **Modification de l'alignement et classement 20B rue Erckmann-Chatrian**
- **Modification de l'alignement, classement et déclassement rue de Toulouse**
- **Modification de l'alignement et classement boulevard de la Marseillaise**
- **Modification de l'alignement et déclassement 19 rue de la Libération**
- **Modification de l'alignement et classement 30 rue du 20 janvier**

Le Maire de la Ville de Mulhouse

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2141-1 ;

VU le Code de la voirie routière, notamment les articles L.141-3, R.141-1, R.141-4 à R.141-9 ;

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de Commissaire-enquêteur pour l'année 2024 ;

## **arrête**

Article 1 - Il sera procédé dans la Ville de Mulhouse pendant 17 jours, du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, à une enquête publique sur les projets susvisés.

Article 2 - Pendant ce délai, les dossiers comprenant notamment :

- une notice explicative
- les plans du projet
- un état parcellaire

seront déposés au secrétariat de la Direction Informations Géographiques (2<sup>ème</sup> Etage), 33 avenue de Colmar, où ils resteront à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00.

Le public pourra formuler ses observations éventuelles sur un registre spécialement ouvert pour chacun de ces projets.

Article 3 - Monsieur René JACQUES, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en retraite, est nommé Commissaire-enquêteur et recevra en personne à la Direction Informations Géographiques, les déclarations des habitants et de tout intéressé au sujet des projets :

- le mardi 17 septembre 2024 de 9h00 à 11h00
- le jeudi 03 octobre 2024 de 15h00 à 17h00

Les observations du public pourront également être adressées au Commissaire-enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Direction Informations Géographiques 2 rue Pierre et Marie Curie BP10020 – 68948 MULHOUSE CEDEX 9 jusqu'au 03 octobre 2024 à 17h00.

Article 4 - A l'expiration du délai prévu à l'article 1 ci-dessus, le Commissaire-enquêteur procèdera à la clôture des registres.

Dans un délai d'un mois, il transmettra le dossier et les registres au Maire accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

Toute personne pourra demander communication des conclusions du Commissaire-enquêteur en s'adressant au Maire de Mulhouse.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera en outre publié, en caractères apparents dans deux journaux locaux, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique.

Article 6 - M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Mulhouse et M. le Commissaire-enquêteur sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Mulhouse, le 21 août 2024

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée,



Marie HOTTINGER